

Fiche APHP-Informations aux personnes venant de perdre un proche-3 avril 2020

03/04/2020

Face au contexte épidémique, des mesures visant à éviter la propagation du virus doivent s'appliquer à la prise en charge des personnes décédées. Certaines s'appliquent à toutes les personnes décédées ; d'autres seulement aux personnes considérées comme des cas confirmés ou probables de covid-19.

Cette fiche formule des recommandations sur les points suivants :

- l'organisation des obsèques des patients décédés ;
- la présence des proches auprès des patients décédés dans les unités de soins ;
- la présence des proches à la chambre mortuaire ;
- les toilettes rituelles et soins de conservation.